

Paris, le mardi 6 juin 2023

Fauteuils roulants : le gouvernement tiendra-t-il ses promesses ? APF France handicap attend des engagements concrets et des réponses précises sur la réforme

Lors de la Conférence nationale du handicap qui s'est tenue le 26 avril, le président de la République a annoncé que « *les fauteuils roulants manuels et électriques seront intégralement remboursés* ». Près de deux mois après cette annonce, APF France handicap s'inquiète de la mise en œuvre de cette réforme qui reste encore très floue. En avril, l'association avait adressé un courrier au gouvernement pour faire part de son inquiétude. Il est à ce jour resté lettre morte. Elle réclame aujourd'hui, un rendez-vous avec François Braun, ministre de la Santé, afin d'obtenir des réponses claires, précises et arbitrées sur cette réforme.

Une réforme au goût amer

Depuis toujours, APF France handicap réclame une prise en charge totale et sans restes à charge des fauteuils roulants par l'Assurance Maladie, aides à la mobilité indispensables à l'autonomie de vie des personnes en situation de handicap.

Les réformes engagées depuis quatre ans, dont APF France handicap attend toujours les conclusions, appellent à la plus grande vigilance. Depuis le début, l'association a fait part de ses très nombreuses remarques, oppositions et propositions dans le cadre des travaux auxquels elle participe. À ce jour APF France handicap n'a toujours aucune réponse claire, validée et arbitrée par le ministère quant à ses contributions.

L'annonce du président de la République lors de la CNH a suscité un véritable espoir parmi les adhérents de l'association et les autres utilisateurs de fauteuils roulants. Mais annoncée comme l'une des mesures phares de la CNH, la réforme des fauteuils roulants semble naviguer à vue, avec quasiment aucune information claire et validée auprès des principales parties prenantes concernées. Or, elle est primordiale pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap : permettre de pouvoir accéder à l'aide technique de leur choix, adaptée à leurs diverses situations et projets de vie et cela sans restes à charge est un objectif non négociable pour l'association.

Aucune mesure budgétaire ou réglementaire ne doit venir contraindre le choix de son fauteuil roulant qui conditionne l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Face à des incertitudes et des inquiétudes grandissantes, APF France handicap exige des éclaircissements et des réponses sur le train de réformes en cours qui concernent des millions de personnes en situation de handicap en sollicitant un rendez-vous avec François Braun, le ministre de la Santé.



Contact presse : Sophie Lasbleis



Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – sophie.lasbleis@apf.asso.fr





APF France handicap est une association de personnes handicapées, qui réunit celles-ci, leurs familles et des personnes valides solidaires. Depuis 90 ans, elle est engagée dans la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes. Elle accompagne 50 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), partout en France. **APF France handicap est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) depuis 2021.**

<https://www.apf-francehandicap.org/>

Contact presse : Sophie Lasbleis

Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – sophie.lasbleis@apf.asso.fr

